



SNEP Wallis-et-Futuna
BP 558 Mata 'Utu
98 600 Wallis

Courriel : <dmcaddet@gmail.com>



SNES Wallis-et-Futuna
BP 605 Mata 'Utu
98 600 Wallis
Courriel : <contact@snes-fsu-wf.fr>
Site : <http://www.snes-fsu-wf.fr>

Adhésion : mode d'emploi

1) De l'importance de la part locale

Le SNES est un syndicat indépendant, principalement financé par les cotisations de ses adhérents (94,9% des ressources selon le rapport financier national 2011). Il est donc nécessaire de rappeler que toutes les activités du SNES, et du secteur Hors de France à Paris auquel nous sommes rattachés, exigent des moyens importants qui viennent des syndiqués et d'eux seuls.

De même, le SNES de Wallis-et-Futuna, indépendant financièrement de sa centrale parisienne, a besoin de ressources pour fonctionner : frais de gestion de notre site, frais d'avocats pour la défense des syndiqués, frais divers (abonnement de la boîte postale, timbres, gestion du compte bancaire...). La part locale est ainsi retenue sur les cotisations (environ 15%) par la section locale du SNES, sans que la cotisation ne soit augmentée, et constitue 100% de nos ressources. Mais pour que cette part locale puisse être prélevée, il faut que toute adhésion ou réadhésion passe par le trésorier du SNES de Wallis-et-Futuna. Un syndiqué qui envoie directement sa cotisation au secteur Hors de France, à Paris, fait perdre à la section de Wallis-et-Futuna la part locale, notre seule ressource.

2) La cotisation

Quel bulletin d'adhésion utiliser ?

Les adhésions au SNES de Wallis-et-Futuna sont calquées sur l'année scolaire métropolitaine et les cotisations sont récoltées à partir de septembre 2012 pour la période scolaire et syndicale 2012-2013. Si vous avez adhéré au SNES dans une autre académie, votre adhésion 2011-2012 court à Wallis-et-Futuna jusqu'au 31 août 2012.

→ Si vous étiez adhérent au SNES en 2011-2012, utilisez le bulletin pré-imprimé reçu à votre nom par voie postale et corrigez en rouge tout changement de situation. Ce bulletin doit accompagner votre cotisation syndicale (chèque ou autorisation de prélèvement) et doit **obligatoirement être signé**, même en cas de reconduction automatique, même si votre situation n'a pas changé.

→ Si vous êtes nouvel adhérent au SNES, utilisez un bulletin vierge à télécharger sur notre site ou demandez-le au responsable SNES de votre établissement.

Comment payer sa cotisation ?

La cotisation est calculée sur le barème Hors de France, que vous pouvez télécharger sur notre site ou demander au responsable SNES de votre établissement. Deux moyens de paiement sont possibles.

→ Par **chèque, en euros uniquement** car notre compte bancaire est domicilié et géré en métropole, à l'ordre du SNES de Wallis-et-Futuna.

→ Par **prélèvement automatique** à partir d'un **compte bancaire ou postal domicilié en France uniquement** (DOM compris, bien sûr). Il faut alors remplir et signer le mandat SEPA qui se trouve sur le bulletin d'adhésion. Il est nécessaire que cet imprimé soit accompagné d'un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de Caisse d'épargne (RICE).

À qui remettre le bulletin et la cotisation ?

→ Au trésorier du SNES de Wallis-et-Futuna, professeur d'histoire-géographie au collège de Te'esi.

→ Au responsable SNES de votre établissement, qui fera suivre.

→ Par courrier, à l'adresse du SNES Wallis-et-Futuna : BP 605, Mata Utu, 98 600 Wallis.

**Votre premier engagement syndical,
c'est votre adhésion au SNES de Wallis-et-Futuna !**